

S’engager en faveur de l’inclusion : tutorat auprès de jeunes en situation de handicap, une action solidaire et pédagogique

LIONEL HUSSON

Université Paris-Saclay, Etudes sur les Sciences et sur les Techniques, CentraleSupélec, Mission handicap, Gif-sur-Yvette, France

Lionel.Husson@centralesupelec.fr

MARINE MOYON

Institut Villebon Georges Charpak, Orsay, France

Chaire de recherche action sur l’innovation pédagogique, Université Paris Saclay, France

Marine.Moyon@universite-paris-saclay.fr

TYPE DE SOUMISSION

Analyse de dispositif

RESUME

Le tutorat auprès de jeunes en situation de handicap est une action solidaire et pédagogique concrète utile tant pour la réussite des jeunes aidés que pour l’acquisition de compétences transversales chez les tuteurs. La communication tire le bilan d’un programme déployé à CentraleSupélec depuis 7 années scolaires et délivre un retour d’expérience quant aux leviers et freins pour sa mise en œuvre. L’expérience apparaît porteuse de sens et d’apprentissages et participe à une société plus inclusive.

SUMMARY

Tutoring young people with disabilities is a concrete action of solidarity and education that is useful both for the success of the young people helped and for the acquisition of transversal skills by the students who help them. This paper reviews a program that has been in place at CentraleSupélec for seven years and provides feedback on the levers and obstacles to its implementation. The experience appears to be meaningful and instructive and contributes to a more inclusive society

MOTS-CLES

Handicap, tutorat, tuteur, apprentissage expérientiel, compétences transversales

KEY WORDS

Disability, Tutoring, Tutor, Experiential learning, Soft skills

1. Introduction

CentraleSupélec est une grande école d’ingénieurs française, engagée en faveur du handicap dans une perspective globale. CentraleSupélec accompagne les personnes en situation de

handicap (i.e. étudiants et personnels) et met en place des actions pour favoriser l'inclusion, l'amélioration des conditions de vie ainsi que l'insertion professionnelle.

La Mission Handicap est coordonnée par le Référent Handicap dont les principales missions sont :

- Faciliter le déroulement des études à CentraleSupélec des étudiants en situation de handicap,
- Proposer des dispositifs pédagogiques susceptibles de transmettre à tous une aspiration à faire progresser la société sur la question du handicap,
- Participer à une culture de l'égalité des chances et de l'inclusion par des actions de sensibilisation auprès des élèves et du personnel,
- Promouvoir la prise en compte du handicap comme sujet de formation et de recherche.

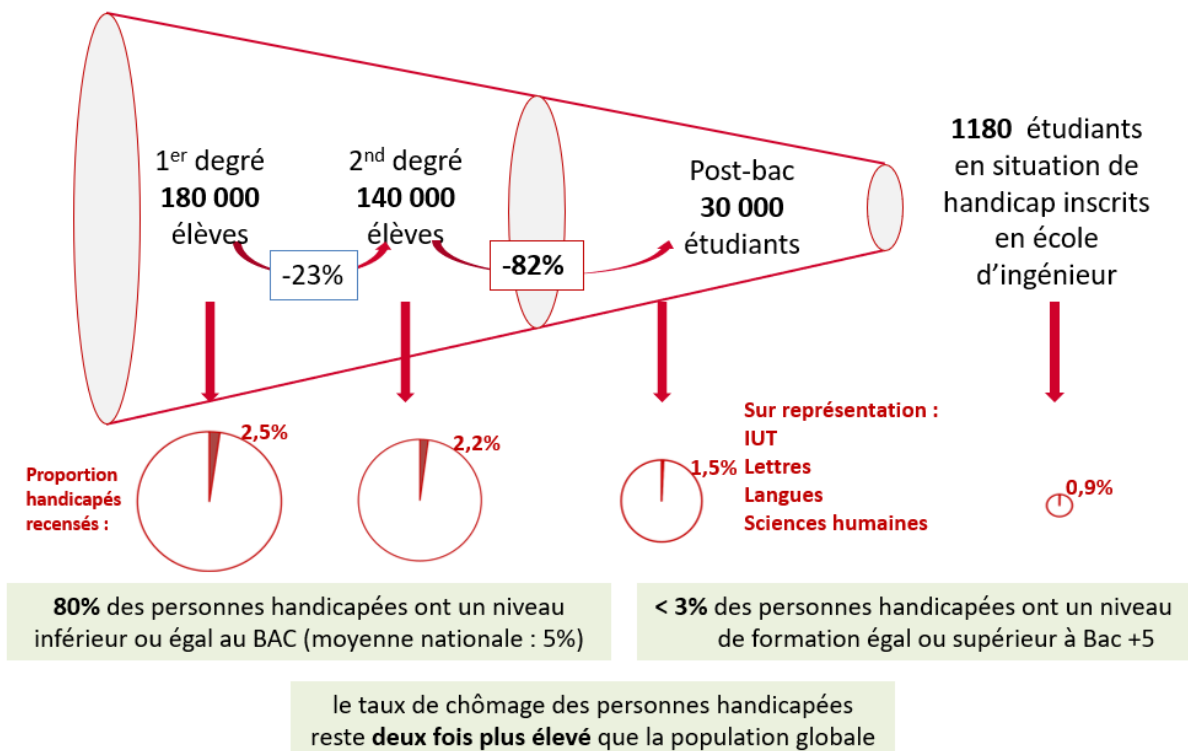
Cette communication présente une action spécifique mise en place depuis 2014 à CentraleSupélec : le tutorat auprès de jeunes en situation de handicap. Nous développerons plus particulièrement la communication au regard de ce qui se joue pour les tuteurs.

2. Contexte

En France, le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste deux fois plus élevé que la population ordinaire ; et ce, malgré les lois renforçant les mécanismes d'incitation à l'embauche, à savoir, la loi du 10 juillet 1987 – qui a mis en place l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés – et la loi du 11 février 2005- pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Plusieurs facteurs contribuent à expliquer cette situation, notamment :

- Des stéréotypes négatifs persistent au sein de l'entreprise ; l'embauche des personnes handicapées demeure perçue comme étant une « contrainte » (Agefiph, 2020),
- Un décalage est présent au niveau du marché de l'emploi pour les métiers hautement qualifiés : alors que les entreprises ont une obligation d'emploi de 6%, moins de 3% des personnes en situation de handicap parviennent à obtenir un diplôme d'études supérieures (Figure 1). Cette situation est la conséquence en cascade d'un accès difficile aux études supérieures, lui-même reflet de blocages multifactoriels tels que des obstacles psychologiques et culturels, une autocensure, une orientation privilégiée vers les filières courtes professionnalisantes...



Milieu ordinaire ; Source repère et références statistiques du ministère Education pour 2017

Figure 1 : accès aux études d'ingénieur et à l'emploi des personnes en situation de handicap en France

En concordance avec les valeurs et missions portées par CentraleSupélec, ces constats constituent les éléments déclencheurs pour lesquels l'établissement s'est engagé dans un programme de tutorat de jeunes en situation de handicap et qui adresse les objectifs suivants :

- Aider les jeunes tutorés en situation de handicap (collégiens, lycéens ou étudiants) à se développer, favoriser leur accès aux études supérieures et leur projection vers un projet professionnel en lien avec leurs motivations,
- Préparer, à l'aide d'un apprentissage actif, les étudiants de CentraleSupélec, tuteurs, aux enjeux de la diversité, tout en développant plus généralement leurs capacités d'adaptation, de responsabilité et de management.

3. Description du dispositif

Le programme est une action d'engagement qui se déroule sur toute l'année scolaire et se décline en deux dispositifs, co-organisés avec des spécialistes du handicap : mission handicap entreprise et association (Figure 2).

- **Tutorat individuel**, en partenariat avec Sopra-Steria : un tuteur accompagne un jeune, sous la forme de séances de soutien scolaire.

- **Tutorat collectif**, en partenariat avec l'association Fedeeh : un groupe de tuteurs accompagne un groupe de jeunes, pour les aider à préciser leurs projets de formation, prendre confiance en eux et s'épanouir dans un groupe.

Les tutorés, scolarisés en milieu ordinaire, ont des situations de handicap diverses.



Figure 2 : modalités de tutorats, individuels et collectifs

3.1. Déroulement du tutorat pour les tuteurs lors d'une année scolaire

Les tuteurs sont des étudiants du cycle ingénieur à CentraleSupélec (niveaux Licence 3 et Master 1), volontaires recrutés au début de l'année scolaire.

La première phase consiste en une formation préalable, dont l'objectif est de préparer les tuteurs à la fois sur les sujets du handicap, ainsi que sur la conduite de séances tutorales.

Les tuteurs ont ensuite la mission d'accompagner un élève ou un groupe d'élèves provenant d'établissements à proximité. Les séances, typiquement hebdomadaires, se déroulent tout au long de l'année scolaire. Les tuteurs sont en autonomie et bénéficient d'un accompagnement par le référent et les experts à qui ils peuvent s'adresser pour des conseils. Dans cette situation d'apprentissage expérientiel, la relation qui s'instaure entre les tuteurs et les jeunes est essentielle, ainsi que la prise de recul par rapport à l'expérience (Kolb, 1984). Aussi, en plus des séances de tutorat avec les jeunes, les tuteurs participent à des séances de groupes de discussion, rédigent un journal d'expérience et produisent un rapport final. Il s'agit à la fois de permettre un suivi régulier, un bilan et une évaluation ainsi que de favoriser l'effet-tuteur

(Barnier, 2001), qui est le bénéfice retiré chez les tuteurs, via le développement de la réflexivité et la prise de conscience des apprentissages.

3.2. Adaptations et évolutions du programme

Le mode opératoire du programme est l'aboutissement d'ajustements réguliers depuis son origine afin de mieux correspondre aux objectifs visés, aux besoins exprimés par les parties prenantes et au contexte (y compris la situation sanitaire depuis mars 2020). Les principales adaptations sont :

- L'élargissement du dispositif, initialement orienté sur le tutorat collectif, à la modalité de soutien pédagogique individuel et l'élargissement des publics bénéficiaires du collège aux premières années à l'université. Ceci permet i) d'apporter de l'aide méthodologique pour dépasser des obstacles scolaires et favoriser la transition secondaire-supérieur ii) d'élargir le recrutement de tuteurs qui peuvent être variablement enclins ou à l'aise selon les modalités individuelle ou collective,
- L'amélioration de la formation préalable avec le recours d'un dispositif hybride : des modules en *e-learning* procurant de l'autonomie et des mises en situation et jeux de rôle confortant l'assurance et la capacité à résoudre les situations réelles,
- Depuis 2020-2021 :
 - A la suite de la refonte du cursus CentraleSupélec, création d'une unité d'enseignement élective (UE) « tutorat de jeunes en situation de handicap » prenant en compte l'alignement pédagogique (Biggs, 1995) et contribuant au nouveau référentiel de compétences (notamment en lien avec les compétences transversales). Les tuteurs peuvent effectuer le tutorat en y associant l'UE ou non,
 - Mise en place d'un journal d'expérience pour renforcer le suivi, l'accompagnement et la prise de recul,
 - Déploiement des modalités distancielles dans la réalisation des séances de tutorat.

4. La participation des tuteurs au programme

Dans la mesure où un volet essentiel du programme consiste à procurer une situation d'apprentissage pour les étudiants participant en tant que tuteurs, nous développons plus spécifiquement ce qui se joue chez eux. Depuis l'origine en 2014-2015, 97 tuteurs ont

participé au programme (tableau 1). La participation au tutorat se déroule majoritairement dans le dispositif de tutorat individuel.

Tableau 1 : Nombre de tuteurs, étudiants à CentraleSupélec, de 2014-2015 à 2020-2021

Tuteurs en tutorat individuel	Tuteurs en tutorat collectif	Total des tuteurs
73	24	97

En 2020-2021, cette répartition s'est accentuée (tableau 2), notamment car la mise en œuvre du tutorat collectif repose sur des activités présentielles dans les établissements où sont scolarisés les jeunes tutorés et qui n'ont pas pu être réalisées dans le contexte lié au covid-19.

Tableau 2 : Nombre de tuteurs, volontaires et confirmés, pour l'année scolaire 2020-2021

Tutorat individuel	Tutorat collectif	Total des tuteurs
22 volontaires - 21 tuteurs	4 volontaires - 1 tuteur	26 volontaires – 22 tuteurs

4.1. D'où partent les tuteurs ?

Pour analyser les motivations et le positionnement par rapport au handicap, nous disposons des verbatims des tuteurs de CentraleSupélec produits chaque année à l'occasion du rapport final et du journal d'expérience qui comprend une section « d'où je pars » permettant de mieux saisir ces caractéristiques.

Quel que soit le type de tutorat, tous les tuteurs expriment la même motivation principale : aider, être utile, réaliser une action de solidarité. Ceci est assurément à mettre en lien avec le fait que tous les étudiants qui s'engagent dans le programme sont volontaires pour le faire.

- *« M'investir dans un projet et mener une action utile aux autres »*
- *« Je n'ai jamais rencontré de difficultés, il me semble normal de venir en aide à ceux qui ont moins de chance »*
- *« Je me suis souvent demandé ce que nous pouvions faire pour aider des personnes en situation de handicap »*

Ils ont souvent une pratique antérieure de soutien scolaire ou un - ou plusieurs - engagements simultanément dans des actions solidaires comme : association humanitaire, ateliers éducatifs pour jeunes défavorisés, engagement civique, engagement religieux, sports inclusifs, etc.

S'engager en faveur de l'inclusion : tutorat de jeunes en situation de handicap

Leur exposition préalable au handicap est très variable : certains n'ont jamais été en contact, à leur connaissance, avec une personne en situation de handicap, d'autres en ont rencontré au cours de leur scolarité, d'autres encore ont un proche parent concerné.

- « *Je n'avais eu aucune expérience ni aucun réel contact avec le handicap, en tout cas à ma connaissance* »
- « *J'ai étudié de la primaire à maintenant dans un milieu scolaire très protégé, il y avait toutefois un élève autiste [...]* »
- « *J'ai vécu des expériences plus personnelles en lien avec le handicap, au niveau familial.* »

La plupart d'entre eux sont curieux et s'interrogent sur le handicap. Certains montrent un engagement plus fort ou souhaitent participer à d'autres actions en lien avec le handicap.

- « *Un défi pour moi de me confronter à mes visions préconçues du handicap et à les challenger* »
- « *J'envisage de construire mon projet professionnel en relation avec le handicap* »

Quant à la mission du tutorat, les tuteurs se questionnent généralement sur le déroulement, l'impact du handicap et leur capacité à mener à bien le tutorat.

- « *Je me demande si je vais réussir à répondre aux besoins de la personne tutorée, et quelle part le handicap aura dans ce tutorat.* »
- « *Comment interagir avec une personne en situation de handicap sans être maladroit ?* »
- « *Est-ce que je saurai être pédagogue, clair ?* »

S'ils s'attendent à vivre une expérience porteuse de sens, à en apprendre plus sur le handicap et mieux comprendre comment l'appréhender, il est à remarquer qu'ils ne projettent explicitement que très rarement des apprentissages transférés à des compétences transversales.

Enfin, on peut s'interroger sur l'effet de la reconnaissance par une UE de leur engagement. Sur l'ensemble de la période depuis l'origine, nous avons conduit le tutorat dans des contextes où il était, ou n'était pas, associé à une reconnaissance. Sans que cela constitue le seul élément d'explication à l'engagement des tuteurs, la reconnaissance a une influence (tableau 3). Dans le cadre d'une enquête anonyme réalisée auprès des 22 tuteurs de l'année 2020-2021, sur 13 répondants, 8 indiquent que la reconnaissance n'a pas déterminé leur souhait de participer et pour 5 d'entre eux cela est intervenu dans la décision.

Tableau 3 : Nombre de tuteurs par année scolaire, avec ou sans reconnaissance du tutorat dans une UE

Période de 2014-2015 à 2018-2019	Nombre moyen de tuteurs par année scolaire	Cursus CentraleSupélec	Nombre moyen de tuteurs par année scolaire
Cursus Centrale, sans association possible à une UE	2,2	Période de 2018-2019 à 2019-2020, sans association possible à une UE	7,5
Cursus Supélec, avec association possible à une UE	9	Période 2020-2021, avec association possible à une UE	26
ratio	4,1	ratio	3,5

4.2. Formation préalable des tuteurs

La formation préalable répond à un double objectif : apporter des connaissances sur le handicap mais aussi préparer et rassurer les tuteurs pour leurs séances tutorales futures. Comme recommandé par de Theux (2010), ces modalités visent en particulier à :

- Développer les habiletés de tuteur
- Assurer une applicabilité rapide
- Répondre aux questions et demandes des tuteurs
- Introduire un questionnaire sur l'apprentissage, sur le rôle et la posture de tuteur

La formation est réalisée sous forme hybride. Elle comporte une partie d'apport de connaissances via un *e-learning* spécifique, complétée d'une partie pratique (séances de vérification des acquis, d'échanges, de mises en situation et de jeux de rôles).

La formation pratique est réalisée :

- Pour le tutorat collectif, par des membres de l'association Fédéeh, lors de rencontres où sont formés tous les volontaires à l'échelle nationale
- Pour le tutorat individuel, par un formateur expert (consultant RH handicap), accompagné de responsables de Sopra-Steria et du référent handicap de CentraleSupélec, lors de séances en petits groupes

Pour l'année scolaire 2020-2021, ces formations ont été adaptées pour pouvoir se dérouler à distance, tout en conservant des séances synchrones collectives.

Les retours des tuteurs sur la formation ont été recueillis par l'intermédiaire de questionnaires anonymes (19 répondants sur 22 étudiants formés au tutorat individuel en 2020-2021). Les retours quantitatifs, complétés des verbatims, confirment l'adéquation de la formation avec ses finalités.

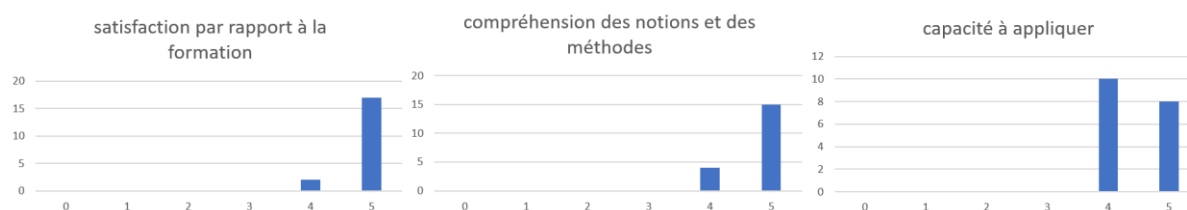


Figure 3 : retours sur la formation pré-alable au tutorat individuel en 2020-2021 : satisfaction, compréhension, capacité à appliquer. Echelles de likert en 6 points : 0 (pas du tout) – 5 (tout à fait).

La mise en mouvement de la réflexivité chez les tuteurs lors de cette formation n'est pas évaluée quantitativement, mais se manifeste par les questions et échanges en séance, les verbatims qui sont produits dans ce questionnaire et le journal d'expérience.

4.3. Quels effets chez les tuteurs ?

Hormis quelques situations exceptionnelles où le tutorat a été interrompu (abandon d'études de tutorés, suspension en 2019-2020 lors de la crise sanitaire), l'ensemble des tuteurs exprime une grande satisfaction à leur participation au tutorat.

A l'aide des verbatims produits dans les rapports des tuteurs ainsi que les retours lors des sessions d'échange et de bilan, nous avons dégagé plusieurs orientations à ces retours :

- Une expérience vécue enrichissante, porteuse de sens
- Des évolutions du regard sur le handicap et sur les jeunes
- Le développement de compétences transversales

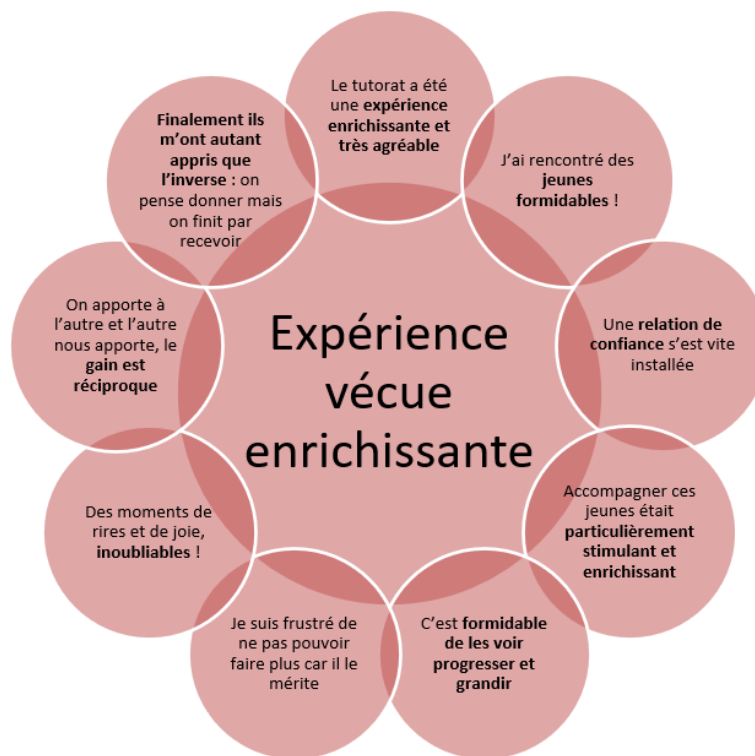


Figure 4 : verbatims de tuteurs concernant l'expérience vécue



Figure 5 : verbatims de tuteurs concernant leur regard sur le handicap et les jeunes

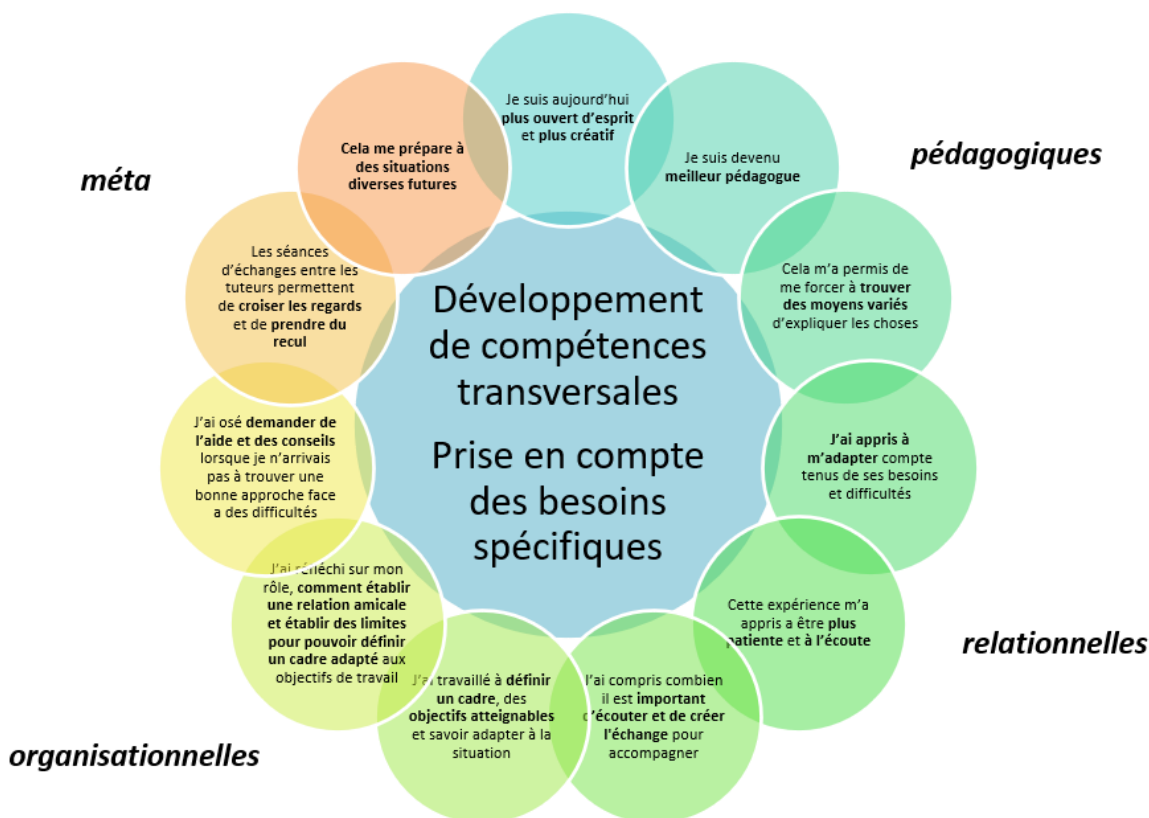


Figure 6 : verbatims de tuteurs concernant les compétences développées

Ces extraits donnent de premiers éléments qui corroborent que le dispositif de tutorat produit un effet-tuteur en cohérence avec les objectifs visés. Afin de compléter l'analyse, nous avons défini une méthodologie pour un recueil plus précis (partie explicite dans le journal d'expérience, complété d'entretiens semi-directifs) qui permettra en fin d'année scolaire de mieux cerner les effets et les bénéfices perçus par les tuteurs au regard du référentiel de compétences.

5. Retour d'expérience sur le programme et questionnements

Alors que le dispositif se déroule pour la 7^{ème} année scolaire, avec 97 tuteurs participants et 118 tutorés accompagnés, individuellement ou collectivement, nous rassemblons plusieurs enseignements et réflexions qui nous semblent transférables à d'autres contextes.

- Tout d'abord, en plus de la conception du programme de formation en concordance avec les objectifs visés, l'organisation du tutorat requiert un important travail de coordination. En particulier le recrutement tant des tuteurs que des tutorés doit être fait de sorte à assurer l'adéquation entre les effectifs de volontaires. Il faut veiller à communiquer largement auprès des étudiants, d'autant que le sujet du handicap leur est souvent méconnu. De même, il est judicieux de développer un réseau de

correspondants au sein des établissements où sont scolarisés les jeunes bénéficiaires afin de pouvoir les identifier. Des associations de parents d'enfants en situation de handicap peuvent faciliter cette recherche.

- La proposition d'un programme constitué de plusieurs dispositifs, individuel ou collectif, centrés sur le soutien scolaire ou le développement personnel, présente une attractivité accrue pour les tuteurs. La contrepartie réside dans une démultiplication de coordinations à réaliser ; aussi il est plus aisé de commencer par un seul dispositif avant d'envisager l'extension.
- De même que la proximité géographique est un facteur essentiel au déroulement des séances en présentiel dans des conditions raisonnables, la mise en place de tutorat en distanciel se dégage de cette contrainte et permet de gagner en flexibilité. Il faut toutefois être vigilant à la mise en place des bonnes conditions d'interaction qui peut se heurter à l'aisance au numérique ou encore la fracture numérique des tutorés. Dans la situation liée au covid-19, si le recours au distanciel s'est révélé être un atout pour assurer la continuité pédagogique du tutorat individuel, il n'a pas été possible de le réaliser pour le tutorat collectif.
- Même s'ils possèdent une motivation intrinsèque forte, la reconnaissance institutionnelle de l'engagement des tuteurs est un facteur déterminant à leur pleine participation. Ainsi, lorsque qu'il est possible d'associer une UE en lien avec le référentiel de compétences du cursus, le nombre de volontaires tuteurs croît et leur investissement dans une démarche réflexive s'accroît.
- Une des limites actuelles du dispositif est qu'il est suivi par des étudiants volontaires, ce qui en restreint la portée tant en termes de nombre d'étudiants atteints qu'en termes de profils. Dans notre contexte, à l'occasion de la reconnaissance du dispositif sous forme d'UE, nous avons également pu transférer dans le référentiel du cursus une compétence liée à l'inclusion, à acquérir par tous les étudiants. Aussi, il est vraisemblable que dans un futur proche, le profil motivationnel des tuteurs évolue. Cela constitue sans nul doute un défi à relever pour consolider la formation, l'accompagnement et le développement des compétences des tuteurs et à l'échelle des tutorés.
- Enfin, partageons nos réflexions au sujet de l'enseignant qui se lance dans l'aventure du tutorat et, comme le confirme Bachelet (2010), est amené à déployer de nombreux efforts qui sont souvent encore mal reconnus. Les freins à cette reconnaissance sont d'ordre multiple : culturels, institutionnels, politiques, organisationnels (Verzat, 2010)

S'engager en faveur de l'inclusion : tutorat de jeunes en situation de handicap

et interrogent l'engagement de l'enseignant. Il nous semble utile de participer à une communauté apprenante, au sein de l'établissement et/ou hors de celui-ci, engagée dans des démarches similaires. Cela contribue à renforcer la légitimation et le soutien institutionnel. Aussi, les partages d'expériences et de pratiques sont sources de développement professionnel des acteurs et favorisent les transferts, source d'amélioration des dispositifs.

Dans notre aventure, outre la satisfaction à proposer une opportunité d'engagement et à accompagner des étudiants qui s'épanouissent dans ce un projet, nous avons pu construire de fructueuses collaborations avec des associations et entreprises (Startingblock, Fédéeh, Hagir Apedys91, Sopra-Stéria), des collègues d'autres établissements engagés dans des actions de tutorat similaires (Université Paris-Saclay, ENS, CPE Lyon). Citons en complément deux collaborations engagées dont l'objectif est de caractériser, à l'échelle de plusieurs établissements volontaires, les différents protagonistes, les bénéfiques et les points de vigilance à la mise en œuvre des programmes de tutorat de jeunes en situation de handicap :

- Depuis 2020, un projet accompagné dans la Chaire de recherche-action sur l'innovation pédagogique de l'Université Paris-Saclay
- Depuis 2021, une contribution au projet de recherche Uni-Diversité labélisé par la Maison des Sciences de l'Homme de l'Université Paris-Saclay.

6. Conclusion

Le tutorat est une action que CentraleSupélec met en œuvre pour favoriser l'intégration et l'amélioration des conditions de vie, ainsi que l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Chaque année, les familles des jeunes, les associations et les établissements scolaires renouvellent le souhait de voir le programme se poursuivre, ou qu'il puisse être étendu, ce qui témoigne du fait qu'ils en perçoivent les bénéfices.

Outre la satisfaction et les progrès des tutorés, les tuteurs manifestent également leur contentement et leurs retours d'expérience illustrent comment la confrontation au handicap modifie leur perspective personnelle et participe à les préparer à prendre en compte la singularité dans leur vie professionnelle.

Le programme contribue également à la promotion d'une société inclusive au-delà des tuteurs impliqués et rejaille à l'échelle institutionnelle. En effet, il fait partie du plan d'actions adopté

tant dans le Schéma Directeur Handicap de CentraleSupélec que celui de l'Université Paris-Saclay dont l'école est un établissement-composante.

Remerciements

Les auteurs remercient tout particulièrement Philippe Baconnet (Sopra-Steria), Valérie Vignais (Apedys91), Anna Magnano (Fédeeh), Claire Desroches (CPE Lyon) pour leurs collaborations fructueuses développées au fil des années.

Références bibliographiques

Agefiph (2020, novembre) *Baromètre perception de l'emploi des personnes en situation de handicap, vague 3 Novembre 2020*. <https://www.agefiph.fr/centre-de-ressources>

Bachelet R. (2010). Le tutorat par les pairs. Dans B. Raucant, C. Verzat et L. Villeneuve (dir.), *Accompagner des étudiants* (1e éd., p. 397-409). de Boeck.

Barnier, G. (2001). *Le tutorat dans l'enseignement et la formation*. L'Harmattan.

Biggs, J. (1995). Enhancing teaching through constructive alignment. *Higher education*, 32,(3), 347-364.

de Theux, M.-N., Sobieski P., Raucant B. et Wouters P. (2010). Former les tuteurs. Dans B. Raucant, C. Verzat et L. Villeneuve (dir.), *Accompagner des étudiants* (1e éd., p. 411-442). de Boeck.

Husson, L (2020, 6 mars). Tutorat de jeunes en situation de handicap : un dispositif d'aide et un apprentissage expérientiel qui prépare à une perspective professionnelle et citoyenne inclusive. Dans C. Perret et N. Younes (resp.), *Dispositifs pour l'équité dans l'enseignement supérieur ? - Recherches évaluatives contextualisées Quelles ressources pédagogiques développer ?* [symposium]. Egalisup - Égalité des chances ou égalité des réussites dans l'enseignement supérieur ?, Montpellier, France.

Kolb, D.A. (1984): *Experiential learning: experience as the source of learning and development Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall*.

Verzat C. et Garant M. (2010). L'accompagnement dans les institution d'enseignement supérieur. Dans B. Raucant, C. Verzat et L. Villeneuve (dir.), *Accompagner des étudiants* (1e éd., p. 503-540). de Boeck.